

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 novembre 2021

Étaient présent.e-s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, MARTIN Christophe, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Estelle Trémoulhéac donne procuration à Céline Elie
Christine Robin est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I - SIEL : convention en matière de rénovation énergétique du patrimoine public.

Le souhait de la commune est d'engager une réflexion sur la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments pour lesquels une partie des coûts d'ingénierie pourrait être prise en charge par le programme ACTEE 2.

Ce projet permettra à la commune d'être accompagnée dans la rénovation de ses bâtiments de type patrimoine public à vocation culturelle par le SIEL.

Cette étude est subventionnée à 80 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer les pièces utiles à ce dossier

II - Avenant au certificat d'adhésion d'assurance des risques du personnel

Le déséquilibre du contrat est principalement lié au fait que les arrêts des agents territoriaux présentent une gravité plus importante et donc une durée plus longue, conséquence notamment du vieillissement de la population de la fonction publique territoriale ; ce constat n'est pas propre au territoire ligérien mais est au contraire d'ordre national. De nombreux contrats-groupes portés par des Centres de gestion présentant les mêmes caractéristiques ont conduit la CNP à une position similaire.

Ainsi, pour notre collectivité, au 1^{er} janvier 2022 les conditions seront donc les suivantes :

Collectivités de 1 à 10 agents CNRACL :

- Formule tous risques, franchise 10 jours en maladie ordinaire : **6.54 %**
Taux de remboursement des indemnités journalières : **90%**

Au lieu de 5,85 % et 100 % des indemnités journalières auparavant

Le conseil municipal valide la proposition d'avenant à l'unanimité

III - Demande de subventions

- **Enveloppe fonds de solidarité :**

Armoire forte : 2 844,00 €

Débrousailluse : 1 176,00 €

Réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes :

- **Enveloppe territorialisée :**

Projet d'aménagement de la maison de santé
Ce point est reporté au prochain conseil

IV - PLH (Programme local de l'habitat)

Considérant la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement référant la nécessité de mettre en œuvre des politiques de l'habitat au niveau local et de l'intérêt d'élaborer ces politiques à l'échelle de l'EPCI,

Considérant qu'il s'agit notamment de définir, à l'échelle intercommunale et pour une durée de 6 ans les principes et objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées,

Considérant qu'un PLH repose sur une analyse et une programmation formalisant la politique locale de l'habitat dans toutes ses composantes et concernant tous les segments du parc et catégories de population,

Considérant qu'un PLH comprend un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions détaillées par commune ou par secteur géographique (précisant le nombre, les types de logements à créer et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les principes et les objectifs fixés) ainsi que des modalités de suivi et d'évaluation et les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat,

Considérant que les communes, l'Etat, le Département, le SCOT Sud-Loire, le PNR Pilat ont été associés à l'élaboration du projet de PLH intercommunal et que d'autres acteurs de l'habitat ont également participé à la démarche (bailleurs et opérateurs sociaux, organismes d'insertion et d'accompagnement au logement, associations reconnues d'utilité publique, notaires, professionnels de l'immobilier...),

Considérant la délibération communautaire n° 2021-87 du 21 septembre 2021, arrêtant le PLH et prescrivant la consultation des 16 communes de la CCMP,

Considérant le délai de deux mois pour délibérer sur le projet arrêté de PLH communautaire,

Le conseil municipal émet un avis favorable par une abstention et 14 voix pour.

V – Défibrillateurs

Les 2 défibrillateurs installés sur la commune depuis 2013, n'ont pas bénéficié d'un entretien régulier, et vu le cout du changement des batteries, il apparaît opportun de faire un nouvel investissement :

Entreprise	Gamme	Tarif annuel maintenance	Défibrillateur	Tarif /3ans	Remarques
AlterDokeo	Haut	720	inclus (loc)	2160	changement matériel compris (batterie tous les 5ans) formation incluse
AlterDokeo	moyen	588	inclus (loc)	1764	changement matériel compris (batterie tous les 5ans) formation incluse
AlterDokeo	moyen + electrodes enfants	624	inclus (loc)	1872	changement matériel compris (batterie tous les 5ans) formation incluse
AlterDokeo	Bas	480	inclus (loc)	1440	changement matériel compris (batterie tous les 5ans) formation incluse
Medilys Sante	Moyen	99	950	1445	Pas de changement de materiel dans maintenance

Pierre Bonnard demande s'il ne serait pas possible de mutualiser cette commande avec les communes de la CCMP.

Mme le maire dit qu'elle va se renseigner, en attendant, la solution « Moyen avec électrodes enfants » est retenue pour une durée d'un an.

VI - Recrutement des CDD

Mme le maire explique que dans le cadre du recrutement des contrats à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité ou pour le remplacement d'un agent en maladie, il est nécessaire d'établir une délibération l'autorisant à procéder à ces recrutements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer les contrats

VII – Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD 348, 15 montée du calvaire, appartenant à Mme Irlande et Ms Faure-Brac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur ces immeubles

VIII – DIVERS

Commission Aménager – embellir

- Maison médicale : dépôt du dossier de demande de subvention le mois prochain. La rencontre avec les professionnelles de santé s'est bien déroulée, ils vont élaborer un projet commun pour la demande de subvention. La remplaçante de Mme Coffy aura une dérogation pour exercer dans le cabinet actuel mais cela ne pourra être qu'une solution très temporaire. C'est pourquoi, d'autres locaux en attendant l'ouverture de la maison médicale sont également à l'étude par exemple le local du HLM rue Neuve.
- Place 62 : en cours de végétalisation, l'ouverture au public se fera en fin d'hiver.

Commission Vie associative, culturelle et sportive

- Cérémonie du 11 novembre : une minute de silence au cimetière puis cérémonie place de la mairie, suivi du verre de l'amitié
- Le lancement de la saison culturelle du 15/10 a eu un beau succès, le prochain spectacle « Les mécanos » est le 20 novembre 2021, 20 heures à la passerelle.

Commission enfance, jeunesse et solidarité

- L'accueil du mercredi ouvre le 1^{er} décembre à l'école de Saint-Julien-Molin-Molette. Un avenant au plan mercredi sera signé pour bénéficier du financement de la Caf.

Commission vie-économique

- L'exploitation de Yolande et Michel Lachal est reprise par un jeune couple qui habitera sur place, ce sera un élevage de brebis.

Terrain d'accueil familiale locatif pour les gens du voyage

- A la demande de Noël Fraisse, les élus qui ont assisté à la réunion avec les riverains font un rapide retour, mais souhaitent prendre du recul avant de faire un compte rendu car la réunion a été très longue et très intense.

C'est bien la CCMP qui a la compétence et qui porte tout le projet, il y aura plusieurs terrains sur son territoire.

Retours des riverains : mécontents de ne pas avoir été prévenus/consultés avant, pas contre les gens du voyage mais beaucoup de difficultés avec cette famille-là, ils ne respecteront rien, beaucoup de peurs et de craintes...

Intervention Paul Thiollière :

- CCMP : les critères d'attribution d'aides aux entreprises sont réévalués, plutôt aider à l'implantation de nouvelles entreprises.
- SICTOM :
 - Pose la question d'une tarification incitative qui serait gérée par la DGFIP avec un coût ou d'une redevance incitative gérée par eux mais frais de gestion.
 - Nouveau centre de tri : attribution à SUEZ qui va adapter son centre.
 - SYMTON : projet d'un grand syndicat avec Monistrol/Loire et d'autres communes du sud de la Haute-Loire, pour bénéficier du site de revalorisation des déchets de Polignac avec de meilleur tarif, et du site d'enfouissement de Monistrol quand celui de St-Just-St-Malmont sera plein.

La commune doit reverser un trop perçu de 5 800,00 € de la dotation de compensation à la CCMP, sur le budget 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h40 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le mardi 16 novembre 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La Maire,
Céline Élie

